

(VAUCLUSE)

SERVICE URBANISME  
Tél: 04.90.04.37.50  
Courriel : urbanisme@apt.fr

## PRESCRIPTIONS A UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX

DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION (AT)		Référence dossier :
Déposée le : 04/06/2025 Demande affichée le : 04/06/2025	Complétée le :	AT08400325S0009
Par :	GIPES D'AVIGNON ET DU PAYS DU VAUCLUSE	
Demeurant à :	740 CHEMIN DES MEINAJARES 84907 AVIGNON	Aménagement d'un centre de formation d'aides soignantes dans un bâtiment existant.
Représenté par :	M. MENARD BENOIT	
Sur un terrain sis :	0094 place JEAN JAURES 84400 APT	
Références Cadastres :	AV-0488	

### LE MAIRE DE LA COMMUNE D'APT

VU, le code de la Construction et de l'Habitation,  
VU, la demande en date du 02/05/2025 reçu en mairie le 04/06/2025,  
VU, l'avis FAVORABLE du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse (SDIS CAVAILLON) en date du 16/07/2025 reçu en mairie le 21/07/2025,  
VU, l'accord tacite des Services de l'Etat en Vaucluse DDT84-SPA-Unité Soutien et Performance-Pôle Accessibilité en date du 11/08/2025,

## ARRÊTE

### Article 1 :

Les travaux décrits dans la demande d'autorisation de travaux susvisée peuvent être entrepris.  
Ils doivent toutefois respecter les prescriptions du SDIS CAVAILLON émises dans l'avis FAVORABLE en date du 16/07/2025,  
Vous trouverez joint au présent arrêté l'avis du SDIS.

Fait à APT, le 27 août 2025,  
Le Maire de la Ville d'Apt  
ARNAUD-DELOY Véronique

Par déléguation du Maire  
Jean AILLAUD  
Premier adjoint



### INFORMATION A LIRE ATTENTIVEMENT

DROITS DES TIERS : La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment obligation contractuelles; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage; règles figurant au cahier des charges de lotissement...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation des respecter.